

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Mercredi 4 Avril 2012

* * * * *

Convocation du 27 Mars 2012

* * * * *

Président : Mr. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : Mrs. DECOBERT, GUENARD, CROIZIER, BOQUILLON, MOINY, NICLOUX, GEORGES, BOSETTI, GRIDAINE et CHARTIER.

Mmes DOYEN, SMIGIELSKI, ROBERT, CARRÉ et RICHARD

Absents excusés : Mrs BELERT et BROSSE

Absents non excusés : Mr BAJOT, Mme BRULET

Procuration : Mr BELERT à Mr MOINY

Mr BROSSE à Mr GRIDAINE

Secrétaire de séance : Mr NICLOUX

Le compte rendu de la séance du 24 février n'appelant aucune remarque, le Maire propose d'adopter l'ordre du jour.

I. FINANCES

1. Subvention au CCAS

Le Maire donne la parole à Monsieur GUENARD, Adjoint aux Finances, qui expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'une subvention de 8 000 € au C.C.A.S.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 8 000 € (huit mille euros) au CCAS, les crédits étant prévus au budget de la commune sur le compte 657362.

Décision prise à l'unanimité.

2. Adoption du Compte Administratif 2011

La présidence est donnée à Monsieur Jean-Philippe GUENARD, Adjoint aux Finances.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et R.2432-1 à D.2342-12 ;

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Mr. GUENARD redonne la présidence à Monsieur DECOBERT.

3. Adoption du Compte de Gestion 2011

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le receveur en poste à Charleville-Mézières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2011.

Décision prise à l'unanimité.

4. Affectation du résultat

Suite au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal constate :

- un déficit en investissement de 259 943.29 €
- un excédent en fonctionnement de 524 360.58 €

Soit un excédent global de 264 417.29 €.

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de 115 000 €,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 374 943.29 €
- de reporter le déficit d'investissement de 259 943.29 au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 149 417.29 € au compte 002.

Décision prise à l'unanimité.

5. Vote du Taux des 3 Taxes

Le Maire passe la parole à Mr. GUENARD, Adjoint aux Finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 21 Mars dernier.

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

	TAUX ANNEE 2012
Taxe d'habitation	14.14 %
Taxe Foncière Bâti	27.97 %
Taxe Foncière Non Bâti	51.38 %

Décision prise à l'unanimité.

6. Vote du Budget 2012

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget 2012 ;

Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 21 Mars dernier,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le budget de l'exercice 2012 annexé à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité

7. Convention ANCV

Le Maire expose à l'assemblée que les parents des enfants et des jeunes accueillis au Service Enfance et au Service Jeunesse souhaitent régler leurs prestations au moyen de chèques vacances. Pour pouvoir accepter ce mode de règlement, il est nécessaire de signer une convention d'agrément avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter les chèques vacances pour le paiement des prestations proposées par le Service Enfance : Accueil post et périscolaire, restauration et journées ALSH, et le Service Jeunesse,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'agrément entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) et la Commune d'Aiglemont, ce qui permettra à la commune de percevoir le remboursement des chèques-vacances,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

8. Convention Mesure Collective de Travail d'Intérêt Général

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention entre l'A.A.E.A. (Association d'Action Educative des Ardennes) et la commune d'Aiglemont concernant une action intitulée « Mesure Collective de Travail d'Intérêt Général ».

Cette action a pour but de développer les mesures alternatives à l'incarcération et éventuellement aux poursuites et de lutter contre les incivilités et la récidive. Ceci, en faisant réparer par des délinquants des dégradations commises sur les bâtiments publics ou sur l'espace public, suite à un dépôt de plainte.

Les interventions auront lieu sur le territoire de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne et seront effectuées à titre gratuit, les matières premières et les consommables indispensables à la réalisation de la prestation étant fournies par le prescripteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mesure collective de travail d'intérêt général entre l'Association d'Action Educative des Ardennes et la Commune d'Aiglemont, pour une période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Décision prise à l'unanimité

9. Convention FLAP

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention entre l'Association FLAP et la commune d'Aiglemont pour l'organisation du 7^{ème} Rock sur El'mont qui aura lieu les vendredi 20 et samedi 21 avril 2012.

L'association FLAP se charge de toute l'organisation du festival : programmation musicale, mise en place de la manifestation. Il y a donc lieu d'établir une convention permettant de rembourser les frais engagés par l'Association FLAP.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A signer la convention de participation entre l'Association FLAP et la Commune d'Aiglemont, pour leur rembourser les frais liés à l'organisation du 7^{ème} Festival Rock sur El'mont,

- A signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité

10. Tarif municipal 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif I³PROX organise une sortie à Bruxelles le jeudi 3 mai prochain.

La participation aux frais pour cette sortie s'élève à 20 € pour les jeunes aiglemontais et 25 € pour les jeunes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer la participation à la sortie à Bruxelles à 20 € pour les jeunes aiglemontais et à 25 € pour les jeunes extérieurs à la commune.

Décision prise à l'unanimité.

11. Subvention RETINA France

L'Association ALICIA a organisé, comme chaque année, avec la participation de la chorale Bal'Enchante de Balan un concert au profit de l'association « RETINA-France », dont le but est la lutte contre les maladies de la vue. La collecte réalisée lors de ce concert s'élève à 388.90 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de porter cette somme à 500.00 € en accordant une subvention de 111.10 € à l'association « RETINA-France ».

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 111.10 € (cent onze euros dix centimes) à l'association « RETINA-France », les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au budget 2012 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

II. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Achat d'un photocopieur

Le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur de l'école primaire, qui a été acheté en 2001 et qui a servi à la Mairie pendant 7 ans avant d'être remis à l'école, commence à être vétuste et les coûts de maintenance sont de plus en plus élevés. Il a donc accepté l'offre de l'Entreprise PAYART qui nous propose de livrer à l'école avant les vacances un photocopieur pour le prix de 3.500 €.

2) Achat de terrain

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr et Mme BUR proposant de céder à la commune d'Aiglemont la parcelle AC 44 d'une surface de 810 m2 et la parcelle AC 42 d'une superficie de 624 m2 pour la somme de 5.000 € pour l'ensemble.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AC 44 d'une superficie de 810 m2 et la parcelle AC 42, d'une superficie de 624 m2, appartenant à Mr et Madame BUR Jacques, pour la somme de 5.000 € (cinq mille euros) l'ensemble,
- Charge Maître Mathie-Matheu, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

3) Affaires juridiques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maître VAUCOIS, avocat chargé de défendre nos intérêts dans l'affaire concernant les réclamations sur l'assainissement, nous informant qu'il avait plaidé cette affaire devant la Chambre Civile de la Cour d'Appel de REIMS. L'arrêt sera prononcé le 15 mai prochain.

4) Travaux

Mr et Mme MONY remercient la municipalité pour la suite favorable que la commune a donné à leur réclamation, à savoir la réfection de la voirie de l'impasse Roger Sommer.

5) Agenda

Le Maire invite l'ensemble des élus et des habitants de la commune à participer aux manifestations suivantes :

- Dimanche 8 avril à partir de 14 h 30 : passage du 38^{ème} Circuit des Ardennes Cycliste
- Samedi 14 Avril 2012 : Exposition des diverses réalisations de l'Association « Les Aiglephiles » dans la salle du conseil municipal de la mairie,
- Vendredi 20 et samedi 21 avril : Festival Rock sur El'Mont
- Dimanche 22 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles,
- Dimanche 6 Mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles,
- Mardi 8 mai : Commémoration du 8 Mai. A 11 H, rassemblement devant la Mairie pour la cérémonie au monument aux morts suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité et du barbecue communal sur l'Espace Raymond Avril,
- Jeudi 17 mai : brocante de l'Ascension près de la salle polyvalente.

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour étudier trois demandes d'aides financières, qui ont été acceptées.

Commission Enfance – Jeunesse

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal que l'opération « Plus d'arbres, Plus de Vie » avec la classe de Madame BONANO, prévue initialement le 18 Février mais, la météo n'étant pas favorable, reportée au mercredi 21 Mars a été à nouveau annulée suite à l'indisponibilité de Madame BONANO.

Les enfants du Conseil Municipal Enfants doivent envoyer à leurs collègues du Conseil Municipal Enfants de Bohicon un reportage sur leurs activités. Ils se réuniront vendredi prochain avec Mr CROUCHET du dispositif I³Prox pour préparer ce CD.

Le 20 juin prochain, le Conseil Municipal Enfants organisera au Fort des Ayvelles le rassemblement des Conseils Municipaux Enfants avec La Francheville, Lumes et peut-être Sedan. La journée se déroulera de la façon suivante : le matin visite du Fort des Ayvelles, suivie d'un repas pris en commun. L'après midi sera consacrée à la chasse au trésor.

Commission Comité des Fêtes

La chasse aux œufs aura lieu dimanche 8 Avril à 11 h sur l'Espace Raymond Avril.

Commission Cadre de Vie

Monsieur MOINY informe le Conseil Municipal que des arbres ont été plantés dans le talus de la Rue Condorcet. Actuellement, l'aménagement d'un « jardin de curé » dans la cour de la Mairie est en cours.

Le nouveau « Flash Info » en couleur sera distribué cette semaine.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.